

Bordereau de synthèse des versements spontanés effectués au profit du CAS Pensions ORGANISMES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS- COLLECTIVITES LOCALES

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :	PERIODE DE REFERENCE [1]	REFERENCES DU VERSEMENT
ORGANISME COLLECTIVITE D'ACCUEIL		
N° SIRET :	Mois :	Date :
Initialé :	Année :	Montant :
Statut juridique :		Modalités de paiement [2] :
Adresse :		Nom de l'établissement bancaire :
Téléphone :		Adresse :
Covertel :		virement – débit d'office - transfert

	Statut d'emploi	Nombre d'agents	Assiette et montant des contributions et cotisations				Surcotisations			
			Le cas échéant :							
			- Primes ou indemnités prises en compte pour la retraite (hors ERAFP) - NBI							
			Montant	Contributions Employeur	Cotisations Salariales	Montant	Contributions Employeur	Cotisations Salariales	Temps Partiel et Cessations	Progressives d'Activité (montant de la part supplémentaire de cotisations prise par l'agent)
Agents de l'Etat employés comme agents propres (établissements ou organismes publics)			partie destinée au compte assignataire							
	Civile		du lieu de résidence de l'employeur							
	Militaires									
		TOTAL								

Agents de l'Etat détachés dans un emploi non rémunéré ou à pension de l'Etat ou de la CNRACL			partie destinée au CBCM							
	Civile									
	Militaires									
		TOTAL								

[1] Au titre de laquelle les cotisations salariales et contributions employeur sont versées.
 [2] Rayer les mentions inutiles.

